

**Résolution CM/ResDip(2008)1
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)¹*

Rapport annuel pour l'année 2023

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat : France

Nom de la zone : Parc national du Mercantour

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés : 2023, 5 ans (octroi en 1993 puis renouvellements en 1998, 2003, 2008, 2018)

Autorité centrale concernée :

Nom : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
 Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
 Direction de l'eau et de la biodiversité - Sous-direction des espaces naturels

Adresse: Arche de la Défense - F-92055 La Défense Cedex - FRANCE

Tél : +33 1 40 81 29 94

Fax :

e-mail : deb@developpement-durable.gouv.fr

www :

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Etablissement public du Parc National du Mercantour
 Madame Aline Comeau, Directrice

Adresse : 23, rue d'Italie - BP 1316 – F- 06006 NICE Cedex 1 - FRANCE

Tel : +33 4.93.16.78.88

Fax :

e-mail : direction@mercantour-parcnational.fr

www : www.mercantour-parcnational.fr

¹ Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

1. Conditions : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

N/A

2. Recommandations : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. continuer d'œuvrer à la mobilisation et à l'inclusion complète des dernières communes qui n'ont pas encore adopté la charte du parc ;

Le travail se poursuit avec les Communes non-adhérentes. La nouvelle maison du parc de Saint-Etienne-de-Tinée, maison du Parc valléenne pour la Tinée mais située sur une commune non adhérente, a été le lieu de nombreuses animations proposées en 2023 avec les scolaires, les habitants, les touristes, etc. Le journal du parc reste diffusé dans toutes les boîtes aux lettres, afin de faire connaître les actions du Parc et de susciter un sentiment d'appartenance aux valeurs du Parc national. Le parc a organisé des journées thématiques auxquelles les maires de communes non adhérentes ont pu se rendre. En 2023, le Parc a fêté les 30 ans de réintroduction du gypaète barbu, avec des célébrations dans la vallée de la Tinée, auxquelles les maires des communes de Saint Etienne de Tinée et Saint Dalmas le Sauvage ont pu participer. Enfin, la commune d'Isola s'est questionné sur une potentielle adhésion, et a fait intervenir les équipes du Parc dans son conseil municipal, ainsi qu'en réunion publique.

2. consentir tous les efforts possibles et rechercher des possibilités de financement afin que la gestion du parc et les activités et projets de recherche scientifique, de surveillance, d'éducation et de sensibilisation du public, ainsi que les partenariats avec les communes, qui sont autant d'aspects importants, puissent être réalisés d'une manière harmonieuse ;

De nombreux projets cofinancés sont mis en œuvre en mobilisant largement les financements INTERREG ALCOTRA : PITER ALPIMED, PITEM BIODIVALP, PITER MONVISO sur des fins de programmation, le Parc ayant candidaté et été retenu sur 3 nouveaux projets : ACCLIMO, BIODIV TOURALPS et COGNITIO FORT. Ces démarches sont par ailleurs conduites en partenariat avec l'Ente di Gestione Aree Protette et permettent à un large panel d'actions de trouver des financements (actions de connaissance de la biodiversité, de gestion des milieux et espèces menacés, d'accompagnement au déploiement d'un tourisme durable sur le territoire du PNM et de sensibilisations et valorisation du territoire). En complément d'autres financements externes sont mobilisés, notamment Plan de relance, Fonds vert, LIFE WOLFAlps, marque Esprit Parc (financements Région), agence de l'eau. Pour la suite, le Parc poursuit de la recherche de financement pour pouvoir poursuivre les projets engagés.

3. maintenir un suivi régulier des grands carnivores et d'autres espèces clés, notamment en coopération avec les régions et pays voisins ;

Le projet WOLFAlps a été poursuivi et ses actions consolidées. L'objectif est d'améliorer la coexistence entre les activités humaines et le loup. Ce programme comprend des partenaires italiens, slovènes et autrichiens. Le Parc continue à être membre du réseau loup et met en œuvre le Plan national loup et activités d'élevage avec la mise en place d'un programme de suivi du déplacement des meutes par pièges photographiques et la compréhension du fonctionnements de loups sur certains foyers de prédation.

4. rechercher la meilleure solution possible dans le cas spécifique de la route du col de la Bonette (« piste de la Moutière » ou « route de la Bonette », baptisée « Requalification Bonette ») pour que cette voie (et le secteur de la zone centrale du parc qu'elle traverse) reste une expérience, notamment pour les automobilistes, en réduisant toutefois le plus possible les retombées négatives sur la nature et en sensibilisant les automobilistes aux objectifs du parc national ;

La dynamique partenariale a été relancée en 2023 avec la Métropole Nice Côte d'Azur et l'ensemble des parties prenantes de cette route. Une étude de mise en interprétation du site a été lancée en 2022 et aboutie en 2023, afin d'améliorer le sentier de la cime et les portes d'entrée du coeur de Parc. Les communes ont largement été associées côté 04 et côté 06 et abouti à un consensus. La recherche de financements est en cours pour une mise en œuvre des travaux.

5. poursuivre la coopération et les travaux transfrontaliers avec le parc naturel des Alpes-Maritimes ainsi que l'examen de la possibilité de créer un parc international Alpi Marittime-Mercantour, en concertation avec les autorités de la France et de l'Italie ; continuer d'œuvrer à une intégration croissante.

Le travail partenarial se poursuit dans le cadre des différents projets cités au point 2. Par ailleurs les quatre dernières années ont permis aux deux parcs de déployer leur outil commun (GECT Parc européen / Parc europeo Alpi Marittime Mercantour) eu lui faisant porter directement des financements européens au bénéfice de l'ensemble du territoire transfrontalier.

3. Gestion du site : Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Pas d'évolution notable

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Néant

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Les tempêtes Alex (2020) et Aline (2023) ont été très impactantes pour le territoire, en particulier les vallées de la Roya, de la Vésubie et de la Tinée. Les chantiers de reconstruction sont toujours en cours, et le Parc en a été particulièrement affecté (mobilisation de moyens humains, financiers, appui aux communes sinistrées, etc.)